



65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 27/08/2015

SEANCE 2 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 2 septembre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Jean-Louis GABAS
Véronique LARRONDO donne procuration à Monsieur le Maire
Frédéric PERRET donne procuration à Jean-Claude DELAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Maire introduit le Conseil municipal en saluant la visite de Madame la Rectrice d'Académie qui a choisi le Collège du Val d'Arros de Tournay pour effectuer sa rentrée le 1^{er} septembre 2015.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD en profite pour faire un état des lieux de la rentrée. Elle a notamment rencontré les nouvelles directrices des écoles primaire et maternelle.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2015

Le projet de procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

Le projet est adopté à l'unanimité.

2. Cession d'un chemin rural

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil la lettre de Monsieur LABOGE demandant à la commune de lui céder le chemin rural traversant les parcelles qu'il détient de part et d'autre dudit chemin. Monsieur David PAMBRUN indique que ce chemin n'est effectivement pas utilisé au public parce qu'une extrémité est obstruée par une forêt. Monsieur le Maire rappelle la procédure de cession d'un chemin rural et notamment de la nécessité d'enquête publique. Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil de l'habiliter à lancer une procédure d'enquête publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec l'association « Parlem ! »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane. Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2015/2016 et de verser une subvention d'un montant de 650 € à l'association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Convention constitutive du groupement de commande pour la reliure des actes administratifs et des registres d'état civil

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune avait décidé d'adhérer au groupement de commande coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées pour la mise en place d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

Dans l'exercice de ces différentes missions, le CDG65 agit en qualité de mandataire des collectivités membres du groupement de commande et à ce titre, sollicitera le remboursement des frais occasionnés pour la réalisation de sa mission. Il est ainsi prévu à l'article 6 de la convention que l'adhésion au groupement de commande est gratuite et qu'une participation forfaitaire de 15 € par registre commandé correspondant aux frais de procédure (publications des avis de publicité, dossier de consultation...) et de fonctionnement du groupement, sera versée par chaque adhérent au coordonnateur.

Cependant, aux fins de préciser le fondement juridique de cette participation mais aussi d'une plus grande transparence sur la nature et l'étendue des frais engagés par le coordonnateur, le CDG65 s'engage à transmettre à chaque adhérent un état liquidatif des frais exposés pour le compte du groupement de commande. Ainsi sera précisée la liste des frais de fonctionnement mutualisés et la méthode de calcul des contributions demandées sous formes d'avances. Le remboursement des frais directs et indirects engagés ne pourra en tout état de cause excéder la somme de 15 € par registre comme initialement prévu.

La convention constitutive prévoyant en son article 9 que toute modification doit être approuvée par l'ensemble de ses membres et doit être validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des adhérents au groupement, il appartient au Conseil Municipal d'examiner l'avenant proposé par le Centre de Gestion et d'autoriser son exécutif à le signer.

Considérant l'intérêt de modifier la convention constitutive du groupement comme proposé par le coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire prend acte de la proposition d'avenant faite par le CDG65 qui s'inscrit dans une volonté de transparence totale des coûts sans pour autant accroître la charge financière des collectivités adhérentes et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Convention de prêt à usage du Centre culturel du moulin à l'ACLCT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association Culturelle et Laïque du Canton de Tournay occupe quasi exclusivement les locaux municipaux du moulin, et des locaux de la maison Francis Jammes à titre gratuit et sans aucune convention. Il demande au Conseil de l'autoriser à finaliser les projets de convention avec l'ACLCT et/ou toute autre association occupante du moulin sur la base d'une mise à disposition gratuite par période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, assortie de la prise en charge par la commune des dépenses d'énergie, des réparations courantes et des impôts locaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Marché d'étude diagnostic du système d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour le diagnostic du système d'assainissement. La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 5 août 2015 pour ouvrir les plis. L'analyse des offres faite par l'ADAC 65 détermine les notes suivantes :

- AMO Environnement : 90
- ARTELIA : 78

L'ADAC 65 propose au Conseil municipal de retenir l'offre AMO Environnement pour un montant de 29 971 € HT et de solliciter des subventions auprès du Département des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Désignation d'un avocat pour une requête en référé

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-33 en date du 8 juillet 2015 et rajoute qu'il convient de choisir un avocat pour lancer la requête en référé provision. Monsieur le Maire propose que la commune se fasse assister par Maître Julien SOULIE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Location d'un logement (12 rue Adolphe Pedebidou)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 12 rue Adolphe Pédebidou était vacant depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Madame Sabrina CUSTODIO à compter du 1^{er} septembre 2015 et de fixer le montant du loyer à 472 € avec une caution égale à un mois de loyer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Assiette de coupes de bois – Exercice 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de délibération de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois pour 2016.

Monsieur David PAMBRUN ne parvenant pas à identifier les parcelles proposées par l'ONF, la décision sera prise ultérieurement.

TRAVAUX

10. Marché d'aménagement de stationnement rue Lacrampe-Loustau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'aménagement d'un parc de stationnement rue Lacrampe-Loustau. La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 5 août 2015 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'architecte Bernard MALE détermine les notes suivantes :

- COLAS Sud-Ouest : 12,29
- Entreprise MALET : 11,87
- SNAA ACCHINI : 10,28
- ROUTIERE DES PYRENEES : 8,04

L'architecte Bernard MALE propose au Conseil municipal de retenir l'offre COLAS Sud-Ouest pour un montant de 56 278,29 € HT, inférieure de près de 20% à son estimation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

11. Fourniture de gaz naturel pour le Centre Culturel du Moulin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'échéance du contrat de fourniture de gaz naturel au Centre culturel du moulin. Les différentes offres proposées se décomposent comme suit :

ANALYSE DES OFFRES - FOURNITURE GAZ CENTRE CULTUREL DU MOULIN					
	Prix au kWh HT	Prix abonnement mensuel HT	Total consommation	Total abonnement	TOTAL
ANTARGAZ	0,03962 €	14,25 €	1 386,70 €	171,00 €	1 557,70 €
EDF	0,04927 €	10,69 €	1 724,45 €	128,28 €	1 852,73 €
GDF SUEZ	0,04996 €	15,32 €	1 748,60 €	183,84 €	1 932,44 €

Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition d'ANTARGAZ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Tarifs de la cantine et des garderies à partir de la rentrée 2015/2016

Afin de pouvoir passer de 4 à 6 quotients familiaux comme les autres tarifs, Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs à compter de la rentrée 2015 comme suit :

A compter du 1 ^{er} septembre 2015						
Quotient	I (<300)	II 300 à 400	III 401 à 600	IV (601 à 750)	V (751 à 1000)	VI (>1000)
REPAS (garderie incluse)	3,00 €	3,25 €	3,50 €	3,75 €	4,00 €	4,50 €
Garderie	0,25 €	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €	1,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Tarifs des sorties de l'ALSH de septembre à novembre 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de septembre à novembre 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Cinéma du 30 septembre 2015 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

14. Droit de préemption de la parcelle n°B 804 (8 rue du 8 mai 1945)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la Déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie pour la parcelle n°B 804 (8 rue du 8 mai 1945). Monsieur le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Droit de préemption des parcelles n°E 1568, 1570 et 1572 (rue de la Causserie)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la Déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie pour la parcelle n°E 1568, 1570 et 1572 (rue de la Causserie). Monsieur le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Droit de préemption des parcelles n°B 791 (3 rue du 14 juillet)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la Déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie pour la parcelle n°B 791 (3 rue du 14 juillet). Monsieur le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

17. Demande de subvention de fonctionnement du Club de Gymnastique Volontaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement du Club de Gymnastique Volontaire de Tournay. Pour mémoire, la subvention accordée en 2014 était de 160 €. Monsieur le Maire propose d'arrondir la subvention pour 2015 à 200 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SOCIAL

18. Participation au financement pour l'aménagement d'un véhicule pour une personne à mobilité réduite

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande adressée par le Département concernant le financement de l'aménagement d'un véhicule pour Monsieur Philippe BLEU, actuellement domicilié à l'ASEI de Tournay. Monsieur le Maire propose de participer à la hauteur des moyens du CCAS, c'est-à-dire 150 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par ses soins auprès de Monsieur Juan HUICI PERURENA visant à faire disparaître l'ouverture créée par ses soins dans sa propriété au sud-est des parcelles E 49 et E 50 afin d'accéder directement sur la place Denagiscarde, alors qu'aucune servitude conventionnelle n'a été établie. Monsieur le Maire propose néanmoins, à la demande de l'intéressé, qui s'est engagé à supprimer l'ouverture existante, d'instaurer une simple tolérance personnelle concernant un passage piéton à cet endroit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.


La séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2015**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 10 novembre 2015, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique LARRONDO,

